



LE TERRITOIRE

Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche

9 000 habitants

47 communes

497 km²

Porteur du projet :

Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche Service transition énergétique et écologique Contact : Aglaé Guisado - aglae.guisado@ccpouillybligny.fr



RETOUR D'EXPÉRIENCE

MOTS CLÉS

FORÊT

SÉCHERESSE & DÉPÉRISSEMENTS

Une forêt pensée pour l'avenir

Analyser les effets du changement climatique

La communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (CC Pouilly/Bligny) s'est portée acquéreuse de plus de 200 hectares d'un massif forestier, « le Bois royal de Pierre Saux et du pré de l'Auve » situé à Détain-et-Bruant. En partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), la collectivité a établi un plan de gestion de cet espace naturel pour les 20 prochaines

années. Pour accueillir et sensibiliser un large public de tous horizons, la forêt dispose de plusieurs sentiers de promenade, dont deux agrémentés de pupitres d'information.

À l'écart des chemins fréquentés, la CC Pouilly/Bligny et l'ONF ont créé plusieurs îlots végétaux avec chacun une particularité, mais partageant un objectif commun : mesurer l'impact du changement climatique sur la forêt.

Deux îlots d'avenir - d'un demi-hectare chacun - accueillent des essences de végétaux méridionaux, afin de suivre leur cycle de vie sous <mark>un climat in</mark>itialement moins adapté à leur croissance.

Des îlots de sénescence, qui ne connaîtront au<mark>cune i</mark>ntervention humaine pendant 20 ans, d'une superficie de neuf hectares réparti<mark>s en plusieurs parcelles, évolueront librement, afin d'observer les essences qui s'y développeront d'elles-mêmes.</mark>

Enfin, un îlot de vieillissement de 2,5 hectares va consis<mark>ter à laisser vivre les arbres plus longtemps qu'à l'accoutumée pour suivre leur évolution.</mark>



204 ha de massif forestier



- 3 sentiers pédagogiques
- ▶ 10 km de sentiers cumulés



- > 2,5 ha d'îlots de vieillissement
- ▶1 ha d'îlots d'avenir
- ▶ 9 ha d'îlots de senescence



Investissements:

- ▶ 1,2 M€ pour acquérir la forêt
- ▶ 111 000 € HT pour des aménagements et pupitres
- ▶ 18 700 € HT pour la création d'un îlot d'avenir

LES GRANDES ÉTAPES









ou encore l'évolution de la biodiversité. Ce type

d'expérimentation vise à voir les essences qui





soit un hectare au total. Sur ces parcelles, la CC Pouilly/Bligny a choisi de planter des essences méridionales, sélectionnée par l'ONF, en s'appuyant sur une vision nationale de cette expérimentation et en fonction de l'écosystème local. Le premier îlot abrite des noisetiers de Byzance, le second est consacré au pin Brutia venu de Turquie. Ces essences seront observées pendant 50 ans et leur évolution sera comparée à celles des essences locales.



Quand l'opportunité d'acquérir 204 hectares de forêt à proximité du territoire se présente, la collectivité s'en saisit et engage 1,2 million d'euros pour acheter une partie de la forêt

vendue par le CHU de Dijon. Avec cet achat, la collectivité rejoint le cadre du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), territoire d'excellence de la transition

énergétique et écologique : le Bois royal de Pierre Saux et du pré de l'Auve, situé à Détain-et-Bruant.

TERRITOIRE à ÉNERGIE **CROISSANCE VERTE** MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE





En raison de la présence de la tuberculose bovine dans cette zone la collectivité avait l'obligation de faire chasser le massif. Pour respecter les orientations des élus, la société de chasse a été choisie avec des contraintes spécifiques, comme l'interdiction de chasser les mercredis et les week-ends, afin de privilégier l'accès

au public, ou l'interdiction de la chasse à l'approche.

Par ailleurs, la collectivité ne souhaite pas concevoir la forêt sous son aspect financier et ne s'engage qu'à réaliser les coupes d'arbres nécessaires à son bien-être. L'ONF a analysé le projet et établi un document d'aménagement qui structure cet environnement à travers des plantations de parcelles, le tracé de chemins ou encore la prévention des risques de chute d'arbres.



Différents partenaires ont participé aux côtés des élus à ces aménagements, tels que des écoles, des associations, l'ONF, mais aussi la société de chasse retenue.

Trois sentiers ont vu le jour, autour de deux thématiques :

- « Une forêt de connaissances » parsemée de dix pupitres, afin de mieux connaître le gibier, l'exploitation forestière, l'histoire des fours à chaux, la croissance des arbres...
- « Flore et petits remèdes » se concentre sur les essences végétales avec des pupitres portant sur les infusions et autres utilisations des fleurs et plantes.





De nouvelles responsabilités s'imposent à la communauté de communes avec cette acquisition. La collectivité doit acquérir de nouvelles compétences pour gérer au quotidien son espace forestier.

La CC Pouilly/Bligny s'engage dans

Dans le cadre de la définition d'un plan

d'action concret, les élus manifestent

leur volonté de préserver l'écosystème

du territoire en faisant l'acquisition

alors, d'encourager les habitants

à se réapproprier la nature et la

d'un domaine forestier. L'objectif est,

forêt, de préserver la biodiversité et

l'écosystème dans sa globalité, mais

effet, la collectivité a voulu prendre

en compte l'impact du changement

climatique sur la forêt, sans savoir

alors, dans quelle mesure.

aussi de faire une expérimentation. En

une démarche de transition TEPOS,

Territoire à Énergie POSitive.

La réglementation oblige les collectivités publiques à confier la gestion de leurs forêts à l'ONF et d'établir un plan de gestion de la forêt sur 20 ans. Pour le plan de gestion de Pierre Saux, les élus de la CC Pouilly/Bligny ont décidé de trois grands

axes stratégiques : accueil du public, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique.



LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- ▶ Une volonté politique forte, le choix des élus de ne pas tirer un bénéfice financier de la forêt, mais plutôt d'en accompagner le changement : la gestion de la forêt par la communauté de communes représente un certain coût financier lié à l'entretien et aux expérimentations, comme les îlots d'avenir.
- Un projet mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, sous la forme d'un comité de pilotage composé des élus, d'une association de randonneurs, de la Fédération de
- chasse, de l'ONF, des enseignants des écoles locales. Ce travail conjoint a permis de créer des sentiers à la fois attractifs et intéressants pour l'ensemble des publics visés. La société de chasse a, quant à elle, été sensibilisée à l'accueil du public et adapte ses interventions en conséquence.
- ▶ Un partenariat fort avec l'ONF en tant que conseil, expert et gestionnaire de forêt. Au-delà des obligations légales, une relation de confiance s'est établie entre les protagonistes.
- ▶ Un effort d'acculturation pour les élus et techniciens de la communauté de communes sur la gestion forestière, en s'appuyant sur les connaissances et compétences d'autres élus locaux disposant de forêt en gestion.
- ▶ Le soutien financier de l'État.

Le plan de gestion du massif forestier porte le double objectif d'encourager le public à renouer avec la nature et de participer à l'adaptation de cet écosystème au changement climatique.

Aglaé Guisado, chargée de mission transition énergétique et écologique

LE BILAN

La CC Pouilly/Bligny a investi plus de 1,3 million d'euros dans le massif forestier « le Bois royal de Pierre Saux et du pré de l'Auve ». Elle y organise des évènements réguliers pour faire vivre la forêt comme une partie intégrante du patrimoine de la collectivité. Les élus participent ainsi, chaque année, à une sortie thématique avec l'ONF. Le personnel de la collectivité profite également d'évènements.

Les îlots d'avenir s'inscrivent dans un programme national plus large de l'ONF sur la politique d'adaptation au changement climatique qui, en fonction des sols et de l'altitude, choisit les essences susceptibles de s'y implanter à long terme.

LES PERSPECTIVES

- ▶ La collectivité prévoit d'acquérir de nouvelles connaissances, année après année, en fonction de l'évolution de la forêt : la gestion de la forêt doit être adaptée chaque année selon les conditions climatiques, notamment la sécheresse.
- ▶ Le fait de travailler avec le vivant nécessite de s'adapter constamment : par exemple, trois années de sécheresse entrainent la chute de branches ou d'arbres, qui posent la question de la sécurité du public sur les sentiers aménagés.
- ▶ La communauté de communes, après cette phase d'expérimentation, n'exclut pas de mener d'autres actions en fonction des thématiques qui pourraient se faire jour au gré des expérimentation menée.

LES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Les « Rendez-vous d'Aglaé » sur https://ccpouillybligny.fr

LES PARTENAIRES

- ▶ L'ensemble des communes de la CC Pouilly/Bligny
- ▶ L'Office national des forêts
- ▶ Une association locale de randonneurs
- ▶ La société de chasse locale
- ▶ La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges sur laquelle se trouve le massif







DANS LE CADRE DU GROUPE RÉGIONAL



















CONTACT@CLIMATBFC.FR